



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées

ATTESTATION D'AGRÉMENT

Conformément au CDC-GRA20

Site de production :

Folschette

Carrières Feidt SA
14, route de Bettborn
L-8835 Folschette

La présente attestation est valable pour les granulats suivants :

Classe granulaire	Document de référence
Congl. De Folschette 0/4 lavé	EN 12620
Congl. De Folschette 4/8 lavé	EN 12620
Congl. De Folschette 8/16 lavé	EN 12620
Congl. De Folschette 8/22 lavé	EN 12620

Période de validité : Du 01/06/2021 au 01/06/2022

Bertrange le 17 juin 2021
Le chargé d'études dirigeant,
Chef du laboratoire,

Georges BLASEN